

<https://www.maisondesprovinces.fr/spip.php?article831>



Le char à voile

- Les Provinces - Nord -



Date de mise en ligne : vendredi 11 août 2023

Tous droits réservés Maison des Provinces - Tous droits réservés

Le char à voile

La première utilisation connue du char à voile est attestée en Égypte antique, où il est construit pour transporter des matériaux et se déplacer rapidement. Les Chinois ont des chariots poussés par le vent depuis le VI^e siècle sous la dynastie Liang, puis ont monté des mâts et des voiles sur de grandes brouettes.



L'ingénieur Simon Stevin réinvente le concept en Hollande à la fin du XVI^e siècle en construisant un navire sur roue qui transporta vingt-huit personnes sur 75 km à une vitesse moyenne de 37 km/h entre Schéveningue et Petten sur les plages de la mer du Nord. Cette invention est ensuite utilisée à des fins utilitaires de transport de matériaux et pour se déplacer rapidement.

La pratique ludique remonte à 1898. On la doit aux frères Benjamin et François Dumont, à Coxyde (Belgique), qui fabriquent les premiers chars à voile destinés spécifiquement à une utilisation de loisirs et sportive. Dès 1905, le char à voile sort des frontières de la Belgique et s'invite sur les plages du Nord de la France, Hardelot-Plage, Paris-Plage, Berck.

La première compétition officielle se déroule en Belgique en 1909 à La Panne. Louis Blériot qui possède une villa à Hardelot, s'intéresse à cet engin et construit son propre modèle. Il atteint par grand vent la vitesse de 100 km/h. Devant l'engouement suscité par son engin, il le fait fabriquer en série dans ses usines et le nomme « aéroplage ». La Première Guerre mondiale voit l'arrêt brutal, presque fatal de la pratique de l'aéroplage. Il faut attendre la fin de la deuxième guerre mondiale pour que l'on ressorte les vieux engins et qu'on les remette au goût du jour. Ainsi, entre 1947 et 1950 avec Henri Demoury, meunier à Fère-en-Tardenois (Aisne), le char à voile connaît une évolution importante lui faisant prendre un tour plus compétitif.

Les premiers clubs apparaissent sur les plages du Nord de la France dans les années 1950. La Fédération française de char à voile est créée en 1964.



Le char à voile

Techniquement, le char à voile se compose ainsi : un châssis, composé d'une coque où l'on s'installe (assis ou allongé), d'un palonnier pour faire pivoter la roue avant avec les pieds, de deux roues arrière avec essieux, d'une roue avant, et d'un gréement, composé d'un mât qui se pose sur l'avant du châssis, avec une voile, une écoute et d'une bôme en métal pour faire la liaison entre l'écoute et la voile.

Le char à voile se pratique en France sur les plages de la Côte d'Opale, de la côte picarde, en Normandie, en Bretagne, en Loire Atlantique ou en Vendée, en Gironde et sur quelques plages méditerranéennes, mais aussi à l'étranger (Belgique, Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas, Etats-Unis...).



<https://www.maisondesprovinces.fr/spip.php?article831&lang=fr> title="" />